Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260227-20260206-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 27 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Simone MALVILLE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 12

présents 12

votants 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRESENTS : Mesdames LE BRUN. HAMON. DELBOS. MALVILLE. BOITET. TIDU
MM. GUILLON-VERNE. JAFFRELOT. KERRAND. DELRIEUX. KNUCHEL. HANS

ABSENTS :

M. DELRIEUX a été nommé secrétaire.

2026-02-06 *SIAEP : demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac à compter du 1er janvier 2027*

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Noyal-Muzillac a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) à compter du 1er janvier 2027.

Cette demande a été approuvée par le Comité syndical du SIAEP lors de sa délibération du 28 janvier 2026.

Conformément aux statuts du syndicat, ce retrait doit désormais être validé par l'ensemble des communes membres dans un délai de trois mois.

Le Président du SIAEP sollicite donc l'avis du Conseil municipal, préalablement à la prise d'un arrêté préfectoral actant ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac du SIAEP.

Pour copie conforme
Le Maire,
Simone MALVILLE

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)